



# La lettre des administrateurs

**CGT**

**-Groupe La Poste-**

Pas de progrès social sans service public

**Conseils d'Administration du 29 octobre et du 24 novembre 2015 - N° 187**

**CA du 29.10.2015**

## **Quand Le Groupe La Poste décide de diversifier ses activités !** **GEOPOST et le marché alimentaire**

La question que l'on doit se poser, c'est faut-il aller sur ce marché de l'alimentaire dans les conditions proposées ? Est-ce en effet véritablement une opportunité que de vouloir attaquer ce marché « avec des éléments très compétitifs basés sur un modèle « asset-light » de type Uber avec des modalités d'accès au métier de coursier ultra-simplifiées ». On passe là, d'une conception historique de la livraison par la Poste qui était basée sur la tournée, à une toute autre conception qui est désormais basée sur la course !

**Les administrateurs salariés CGT confirment qu'il serait intéressant d'avoir une vision de la Direction des Ressources humaines sur un tel dossier, car il s'agit en fait de transformer le statut du salarié en intermittent et de lui enlever tous les droits: salaires, horaires, santé, couverture sociale, représentativité et les droits liés au licenciement.**



La Poste ne doit pas donc considérer uniquement le marché, mais se considérer d'abord comme un employeur, or derrière l'ubérisation de cette activité, se profile un véritable séisme social car ce système économique n'est qu'un leurre qui détruit les acquis sociaux.

La Poste n'a pas à contribuer à installer un système d'opérateurs-livreurs où on va payer les gens uniquement quand on a besoin d'eux.

**L'histoire du salariat a été une lutte constante contre cela : en 150 ans, le salarié a bâti, autour de son salaire net, un salaire brut qui lui a permis de bénéficier de logement, d'assurance maladie, accident du travail, chômage retraite. Une partie de son salaire prend en charge et protège sa capacité de travail.**

Sous prétexte de courir en permanence après la société Amazon qui ne respecte pas le droit du travail, le groupe La Poste va contribuer à détruire 150 ans de lutte et ne payer le salarié que pour la tâche accomplie.

A l'heure où des fissures apparaissent dans ce nouveau modèle et où plusieurs procès sont en cours opposant des travailleurs qui estiment qu'une partie des coûts liés à l'exercice de leur fonction doit être assumée par les entreprises qui les emploient, il serait bon de se souvenir que La Poste a une histoire et des valeurs.

Alors faire des tests, pourquoi pas, mais si La Poste entend faire de ce marché un axe fondamental de son développement pour les années à venir, il faut bien mesurer la complexité qu'il représente de par les réglementations très strictes, de par la technicité de la chaîne du froid à respecter, de la traçabilité intégrale, mais aussi de l'obligation d'assurer la livraison.

A noter que ce marché non seulement ne correspond déjà pas aux habitudes des consommateurs français, mais qu'il va aussi à l'encontre de tous les efforts qui sont faits pour revenir à un fonctionnement qui repose sur les circuits courts visant à mettre en relation l'expérience, la tradition, le savoir-faire avec le bon goût, la recherche de l'authenticité et de la qualité et sans intermédiaires.

**Pour les administrateurs salariés CGT ces expériences, et s'en est une, doivent toujours se faire dans le cadre d'une Poste considérée comme employeur et autour de ses valeurs.**

Pour l'acquisition de la société Resto'in  
Par GEOPOST

<b>Pour :</b>	16 (1 FO)
<b>Contre</b>	5 (3 CGT- 2 SUD)





## Un nouveau siège social pour le Groupe La Poste !

Une fois de plus, le Conseil d'Administration, en tout cas les administrateurs salariés CGT, est mis devant le fait accompli. Il est proposé au CA de voter une délibération transférant le siège du groupe La Poste alors que tout est déjà ficelé !

Il en est de même pour les personnels concernés cadres et non-cadres. Tous ont été exclus de cette décision de déménagement et surtout leurs préoccupations ne sont pas entendues.

Qu'advient-il de l'immeuble de Montparnasse, quel est son avenir ? Sera-t'il vendu ? Sera-t'il loué ? A qui ? Et à quel prix ? ..... !!!

Or leur environnement de travail, leur poste de travail, en un mot leur vie, vont être impactés pour de nombreuses années.

Nous savons tous que l'objectif avoué de la direction de La Poste est de gagner des centaines voire milliers d'emplois. Les administrateurs salariés CGT, refusent toute suppression d'emploi !

**L'argent existe, 11 M € d'économie par an, suite au déménagement.**

### Les administrateurs salariés CGT soutiennent les demandes des personnels en termes :

- **Des conditions de déménagement** : le personnel doit être indemnisé dans les conditions appliquées lors du déménagement du personnel de la Direction du Courrier de Champs sur Marne. Beaucoup verront leurs durées de transport augmenter ! Certains devront même déménager !
- Une indemnisation correcte s'impose et cela doit être l'occasion de reprendre des négociations sur la prise en compte du temps de transport dans le temps de travail, proposition CGT.
- **D'environnement de travail** : la création d'une crèche sur le site de Lemnys, d'une salle de sport et d'un restaurant associatif dont les gestionnaires font la preuve tous les jours de la qualité de la prestation rendue encouragés par des résultats performants.
- **De conditions de travail** : elles vont être considérablement dégradées par la mise en place d'open-space ou de bureaux partagés, 10 % de bureaux isolés ne sont pas suffisants.

Pour Le déménagement du siège social du groupe La Poste

<b>Pour :</b>	14
<b>Contre</b>	5 (3 CGT- 2 SUD)
<b>Abstention :</b>	2 (1FO)



Seul apparaît le vote des administrateurs qui le souhaitent

**CA Extraordinaire 24.11.2015**

## Modification des statuts du CA, la démocratie bafouée !

Sous prétexte de la loi Macron de juillet 2014, les dirigeants du groupe La Poste propose un « toilettage » des statuts du CA. Or il s'agit de bien plus que cela :

- Changement de l'article qui définit le nombre d'administrateurs 3 à 21 membres, (contre 21 officiellement aujourd'hui).
- La présence d'administrateurs représentants des usagers et des maires de France se fera sur décret et devient donc optionnelle.
- Le CA pourra être réuni sur la demande de + d'1/3 de ses membres (ex : les 7 administrateurs salariés +1), contre 1/3 aujourd'hui (ex : les 7 administrateurs salariés)
- Le mandat sera de 5 ans et un mois afin d'éviter de tomber dans le renouvellement lors des congés parlementaires

Même si le PDG du groupe affirme qu'il ne « changera rien dans l'immédiat au nombre d'administrateurs et à la présence des représentants des usagers et des maires de France », il n'en reste pas moins que tout lui en donne latitude par la suite, voire à son successeur !

Quant aux administrateurs salariés seuls (1/3 du quorum) ils ne pourront plus demander la tenue exceptionnelle d'un CA !

La période électorale pour le mandat suivant (décembre 2020/janvier 2021) pour cause de « congés parlementaires » se passe de commentaires !

**Ces modifications démontrent, une foi de plus que la Loi Macron est une attaque en règle contre les droits des salariés et de leurs représentants.**

Le CA propose à l'AG des actionnaires de modifier les statuts du CA du groupe LP

<b>Pour :</b>	14
<b>Contre</b>	6 (3 CGT- 2 SUD – 1 FO)

Seul apparaît le vote des administrateurs qui le souhaitent



Les administrateurs CGT du groupe La Poste  
Bernard DUPIN – Sylvie FEOLA – Michel LERSY

**Prochain CA le 10 décembre**